



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2011
Français
Original: Anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-deuxième session
Genève, 3-7 octobre 2011
Point 14 de l'ordre du jour provisoire et annotations
**Adoption du Rapport de la soixante-deuxième session
du Comité exécutif**

Rapport de la soixante-deuxième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Rapport du Comité exécutif

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-10	3
A. Ouverture de la session	1-2	3
B. Représentation aux travaux du Comité	3-8	3
C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	9	4
D. Election du Bureau	10	5
II. Travaux de la soixante-deuxième session	11-12	5
III. Décisions du Comité exécutif.....	13-17	5
A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes.....	13	5
B. Décision sur la révision du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires.	14	6
C. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2012.....	15	7
D. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2011-2012.....	16	7
E. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité exécutif	17	8
 Annexes		
I. Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2011		9
II. Résumé du Président concernant le débat général.....		10

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa soixante-deuxième session au Palais des Nations à Genève du 3 au 7 octobre 2011. Elle est ouverte par le Président, S.E. l'Ambassadeur Hisham Badr (Egypte) qui entretient le Comité de sa récente mission dans l'Est et la Corne de l'Afrique. Le Vice-Président, S.E. l'Ambassadeur Jan Knutsson (Suède) assure la présidence de plusieurs séances.

2. Le Président souhaite la bienvenue aux délégués, particulièrement les représentants de la Bulgarie, du Cameroun, du Congo, de la Croatie, du Togo et du Turkménistan, qui assistent à leur première session plénière en tant que membre.

B. Représentation aux travaux du Comité

3. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

4. Les gouvernements des Etats suivants étaient représentés en tant qu'observateur:

Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Gabon, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Indonésie, Iraq, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Oman, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Tchad, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

5. L'Ordre souverain et militaire de Malte, la Palestine et l'Union européenne étaient représentés en tant qu'observateurs.

6. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Bureaux international du travail (BIT), Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conseil de l'Europe, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Groupe de la Banque mondiale, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation pour la

sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Union africaine.

7. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :
Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
8. Un total de 27 organisations non gouvernementales (ONG) étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

9. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/1096) :
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Déclaration liminaire du Haut Commissaire.
 4. Débat général.
 5. Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale ;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôles financier et administratif.
 6. Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
 7. Examen et adoption du Budget-programme biennal 2012-2013.
 8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
 9. Autres déclarations.
 10. Réunions du Comité permanent en 2011.
 11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité exécutif.
 12. Election du Bureau.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du Rapport de la soixante-deuxième session du Comité exécutif.
 15. Clôture de la session.

D. Election des membres du Bureau de la soixante-troisième session

10. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président :	S.E. l'Ambassadeur Jan Knutsson (Suède)
Vice-Présidente :	S.E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie)
Rapporteur :	Mme Thararut Hanlumyuang (Thaïlande)

II. Travaux de la soixante-deuxième session¹

11. Le Haut Commissaire prononce une déclaration liminaire qui sert de base au débat général et dont le texte intégral est disponible sur le site du HCR (www.unhcr.fr). Suite à la déclaration du Haut Commissaire, S.E. Monsieur Fouad Mebazaâ, Président par intérim de la République tunisienne, s'adresse au Comité. Mme Angelina Jolie, Ambassadrice de bonne volonté du HCR, a fait l'honneur de sa présence à cette session.

12. Un résumé du débat général qui s'ensuit, donné par le Président, se trouve à l'annexe II.

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

13. *Le Comité exécutif,*

a) *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante et unième session, a approuvé un budget de 3 320,8 millions de dollars E.-U. couvrant l'ensemble des besoins pour 2011 ; *note* que les besoins additionnels au titre des budgets supplémentaires en 2011 s'élèvent à 459,7 millions de dollars E.-U. ; *approuve* les besoins totaux révisés pour 2011 d'un montant de 3 780,5 millions de dollars E.-U. ; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes généraux, des programmes globaux et ceux du Siège ;

b) *Confirme* que les activités proposées au titre du Budget-programme biennal pour 2012-2013, telles qu'exposées dans le document A/AC.96/1100, ont été estimées, après examen, conformes au statut de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions du Haut Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.9) ;

¹ Voir les comptes rendus analytiques de la session pour le descriptif complet des délibérations du Comité, y compris les déclarations et autres interventions des délégations au titre de tous les points de l'ordre du jour assorties de leurs commentaires sur les conclusions et décisions ainsi que les déclarations de clôture du Haut Commissaire et du Président.

c) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget biennal 2012-2013 s'élevant à 3 310 335 700 dollars E.-U. pour 2012 et 3 145 880 200 pour 2013, y compris la contribution du Budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège et une Réserve des opérations (soit 10 pour cent des activités programmées au titre des piliers 1 et 2) de 248 848 800 en 2012 et 240 711 800 en 2013 ainsi qu'un montant de 20 millions de dollars E.-U. pour la Réserve relative aux « Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat » pour 2012 et 2013 respectivement ; *note* que ces crédits, ajoutés à un montant de 12 millions pour les administrateurs auxiliaires en 2012 et 2013 respectivement, porte le total des besoins pour 2012 à 3 591 184 500 dollars E.-U. et pour 2013 à 3 418 592 000 dollars E.-U. ; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et ceux du Siège ;

d) *Prend acte* du Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (A/AC.96/1099), ainsi que les Mesures prises ou proposées suite aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1099/Add.1) ; du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Budget-programme biennal pour 2012-2013 (A/AC.96/1100/Add.1) et des différents rapports du Haut Commissaire relatifs aux activités de contrôle (A/AC.96/1101 et A/AC.96/1102) ; et *demande* à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour tenir compte des recommandations et des observations formulées dans ces différents documents de contrôle ;

e) *Demande* au Haut Commissaire dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le Budget-programme biennal pour 2012-2013, et l'autorise, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvement sur la Réserve des opérations, à créer des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, ces ajustements devant être présentés pour examen à la réunion suivante du Comité permanent ;

f) *Reconnaît* avec gratitude la charge qui continue d'être assumée par les pays en développement et les moins avancés dans l'accueil des réfugiés ; et *exhorte* les Etats membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables ; et

g) *Demande* instamment aux Etats membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir le Haut Commissariat, de répondre en temps voulu, avec générosité et dans un esprit de solidarité, à ces appels de fonds pour couvrir intégralement le Budget-programme biennal 2012-2013 ; et d'appuyer les initiatives visant à assurer un financement plus important et plus prévisible tout en s'efforçant de réduire les « affectations de fonds » à un niveau minimum.

B. Décision sur la révision du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires

14. *Le Comité exécutif,*

Ayant examiné le projet de révision du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.9),

Prend note des commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/AC.96/1101/Add.1) ;

Rappelle la décision du Comité permanent, à sa cinquante-deuxième réunion, de demander au Haut Commissaire de soumettre un projet final à la soixante-deuxième session du Comité exécutif ; et

Approuve le projet de révision et demande au Haut Commissaire de promulguer le Règlement financier révisé (A/AC.96/503/Rev.10) avec effet au 1^{er} janvier 2012.

C. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2012

15. *Le Comité exécutif,*

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-deuxième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de ne convoquer que trois réunions officielles du Comité permanent en 2012, qui se tiendront en mars, juin et septembre ;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent (A/AC.96/1003, par. 25, alinéa 2 c) ; *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2012 ; et *demande* aux Etats membres de se réunir en décembre 2011 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2012 ;

c) *Prie* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le débat au sein du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive, afin d'offrir des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité ; et *prie* le Haut Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile ;

d) *Demande par ailleurs* au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante-troisième session du Comité exécutif.

D. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2011-2012

16. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2011 à octobre 2012 :

Angola, Bosnie-Herzégovine, Honduras, Iraq, Malaisie, Népal, République tchèque et Slovaquie.

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée ;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2011 à octobre 2012 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Communauté d'Afrique de l'est, Communauté économique des Etats de

l'Afrique centrale, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des Etats arabes, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des Etats des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la Coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement d'Afrique australe, l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'Union africaine et l' Union européenne.

E. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité exécutif

17. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter, en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité exécutif, le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

Annexe I

Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2011

Conformément aux pouvoirs dont il a été investi par le Comité exécutif, le Comité permanent a adopté un certain nombre de décisions sur des questions incluses dans son programme de travail. Les textes de ces décisions sont annexés aux rapports des différentes réunions du Comité permanent de la manière suivante :

- a) *Rapport de la cinquantième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1097) :*
 - Décision sur les budgets-programmes et le financement en 2011.
- b) *Rapport de la cinquante et unième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1104) :*
 - Décision sur le financement des prestations à et après la cessation de service ;
 - Décision sur l'établissement d'un Comité d'audit et de contrôle indépendant ;
 - Décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2011.
- c) *Rapport de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1105) :*
 - Décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2011 ;
 - Décision sur une proposition de révision du Règlement de gestion.

Annexe II

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président remercie le Haut Commissaire et le Président par intérim de la République tunisienne, S.E. Monsieur Fouad Mebazzaâ, pour leurs déclarations riches et stimulantes. Elles ont donné le ton aux excellentes contributions des délégations à cette soixante-deuxième du Comité exécutif. Le Président fait également état de sa récente visite des camps de réfugiés afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des réfugiés somaliens.

Le Président par intérim souligne l'importance de l'engagement collectif du Comité et met en exergue les valeurs de solidarité, de coopération et de partage de la charge. Le Haut Commissaire, quant à lui, nous rappelle qu'à l'image des événements en Côte d'Ivoire, en Libye et en Somalie, les crises de réfugiés ne sont malheureusement pas un phénomène du passé. Non seulement ces situations d'urgence ont mis à très rude épreuve les ressources du HCR mais elles ont également imposé des fardeaux considérables, parfois supplémentaires, aux pays hôtes. A cet égard, le Haut Commissaire met en lumière les difficultés pérennes posées par les situations de réfugiés prolongées, l'importance de la réinstallation et de l'intégration sur place et la nécessité du partage de la charge. Il appelle également l'attention sur la menace constante pour l'espace de protection du racisme et de la xénophobie, comportements qui « nous diminuent tous ».

Les crises complexes exigent également du HCR qu'il renforce ses capacités de réponse. Le Haut Commissaire aborde les réformes internes qu'il a conduites pour améliorer la réponse de l'Organisation aux situations d'urgence et améliorer l'obligation redditionnelle, le contrôle des finances et des programmes ainsi que la gestion des risques. Il souligne également l'importance des partenariats, de l'élargissement de la base de donateurs et de la nécessité d'un financement moins restrictif ou affecté de façon flexible. Enfin, il appelle l'attention sur le prochain événement intergouvernemental en décembre prochain afin de commémorer les soixantième et cinquantième anniversaires de la Convention relative aux réfugiés et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie respectivement.

Les délégations contribuent de façon positive et constructive au débat général et applaudissent à l'action du Haut Commissaire, le remerciant pour sa direction et sa vision. La plupart des orateurs louent le dévouement du personnel qui travaille souvent dans des circonstances très dangereuses et difficiles et appellent le HCR à renforcer son action pour garantir leur sûreté et leur sécurité.

Les Etats membres reconnaissent également que le HCR travaille dans un environnement de plus en plus complexe. Comme on l'a dit, les tendances telles que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la sécurité hydrologique et alimentaire ainsi que la vulnérabilité croissante et les conflits armés mettent à rude épreuve le système humanitaire.

Deux des situations les plus inquiétantes de 2011 – en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique – font l'objet d'une attention considérable. Bon nombre de délégations se félicitent de la générosité et de la solidarité des pays voisins en matière d'accueil des réfugiés. Toutefois, des préoccupations sont exprimées concernant le fardeau assumé par ces derniers ainsi que par d'autres pays hôtes, et la nécessité pour l'ensemble de la communauté internationale de fournir une assistance et de participer au partage de la charge. Plusieurs orateurs félicitent également le HCR pour ses activités concernant les personnes déplacées de ces régions et appuient les efforts du HCR afin d'améliorer sa capacité globale de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

Tout en accordant une attention spécifique à ces situations d'urgence, les délégations expriment également leur préoccupation concernant les situations de réfugiés prolongées. Ces dernières requièrent naturellement la recherche de solutions durables. Plusieurs orateurs notent que le rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité reste la solution privilégiée mais font remarquer qu'il est important de s'appesantir sur les conditions locales pour veiller à ce que les retours soient durables. D'autres soulignent l'importance de la réinstallation, particulièrement lorsque le rapatriement n'est pas une option et demandent aux Etats d'accroître le nombre de possibilités de réinstallation. Au plan de l'intégration sur place, plusieurs délégués expriment leur appui aux efforts du HCR pour promouvoir l'autosuffisance des réfugiés. Quelques orateurs font également référence à des groupes spécifiques de réfugiés, encourageant le HCR à poursuivre ses efforts pour aider les réfugiés urbains, ainsi que ses programmes visant à lutter contre la violence liée au genre. De nombreuses délégations se félicitent de l'action du HCR en faveur des déplacés internes, en coopération avec le Comité interinstitutions.

Les délégués font toutefois observer que le HCR ne pouvait accomplir sa mission primordiale de protection et de recherche de solutions durables isolément. Les partenariats et la coordination sont nécessaires et font partie intégrante de l'action du HCR. Les Etats invitent le HCR à travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur des secours d'urgence et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et à poursuivre ou améliorer les partenariats avec d'autres organisations humanitaires telles que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; les acteurs du développement, y compris dans le cadre de l'Initiative de solutions transitoires (TSI) ; le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; les organisations non gouvernementales ; et dans certains cas, des organismes régionaux.

Les Etats reconnaissent également que le HCR a beaucoup œuvré pour renforcer son efficacité et son efficience moyennant un certain nombre de réformes. Ils déclarent appuyer ses réformes actuelles en matière de gestion et de structure ; ses efforts pour améliorer l'obligation redditionnelle globale ; et son utilisation constante de la gestion basée sur les résultats ainsi que de l'évaluation des besoins globaux. En particulier, ils se félicitent de son analyse des modes de déplacement et des lacunes au niveau du système de protection ; de l'amélioration de la gestion des finances, des risques et de la performance ; de la création d'un Comité d'audit et de contrôle indépendant ; et de l'établissement d'un Comité directeur contribuant au projet de recherche sur le coût et l'impact de l'accueil des réfugiés. Certaines délégations, tout en félicitant le HCR pour ses progrès dans la réponse aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes, indiquent qu'elles se réjouissent par avance des résultats ultérieurs et demandent au HCR d'appliquer strictement les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2012.

Les délégations soulignent également l'importance du financement pour le HCR, plusieurs d'entre elles l'encourageant vivement à élargir sa base des donateurs, y compris dans le secteur privé. Elles demandent également davantage de fonds non affectés pour accroître la marge de manœuvre du HCR face aux programmes sous-financés.

Bon nombre de délégations parlent des mesures prises dans leur propre pays pour traiter des problèmes relatifs aux réfugiés et aux apatrides. Si l'on ne peut en faire la liste exhaustive, il est néanmoins gratifiant d'entendre ces expressions de coopération pérenne avec le HCR et d'en entendre davantage sur les nouvelles politiques et législations visant à améliorer l'assistance aux réfugiés et aux apatrides ou les procédures d'asile.

En outre, il est encourageant d'entendre que de nombreuses réunions internationales ou régionales sont consacrées à ces questions. Parallèlement, de nombreuses interventions indiquent clairement que les pays hôtes continuent de faire des contributions significatives

et ont besoin d'une assistance pour assumer le fardeau considérable qu'ils ont à assumer pour venir en aide aux réfugiés sur leurs territoires.

Enfin, la plupart des délégations expriment leur appui vigoureux aux efforts du HCR pour commémorer le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le cinquantième anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Des appels sont lancés aux Etats afin qu'ils ratifient ces conventions et il est encourageant d'entendre les délégations qui indiquent leur intention de ratifier – ou qui ont déjà ratifié – les conventions relatives à l'apatridie. Par ailleurs, de nombreuses délégations se félicitent du prochain événement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre et notent que ce serait l'occasion de prendre des engagements à l'égard des personnes déplacées et de réaffirmer les principaux fondamentaux de ces conventions. A un moment où le nombre de personnes déplacées s'est encore accru, ces conventions ont fait la preuve de leur pertinence pérenne. Le Comité exécutif doit saisir l'occasion qu'offrent ces commémorations pour faire à nouveau entendre les voix des réfugiés et leur adresser un message d'espoir. C'est ce message d'espoir dont s'est fait éloquentement l'écho l'Ambassadrice de bonne volonté du HCR, Mme Angelina Jolie, dans ses remarques au Comité.

En conclusion, le Président exhorte toutes les délégations à sensibiliser leurs capitales sur l'importance de la participation de haut niveau à l'événement commémoratif de décembre prochain. Il compte sur l'ensemble des délégations pour prendre des engagements concrets en vue d'améliorer la vie des réfugiés, des déplacés et des apatrides.
